Personnel Actif et Retraités Du Conseil Départemental Loir et Cher



Blois le 07 Mai 2021

Une avancée pour les agents des collèges



Faute de restauration, les agents doivent amener leur propre repas, ce qui n'est pas le cas le reste de l'année!



Le syndicat CGT a demandé lors d'un précédent Comité Technique, que les agents des collèges bénéficient d'un remboursement de leurs frais de repas pris lors des permanences (périodes de nettoyage des locaux et matériels dans les collèges durant les vacances scolaires)

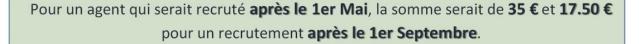


L'administration territoriale a donné un accord de principe à cette demande du syndicat. Lors du CT du 2 juin, la réponse est formalisée





Les agents présents en début d'année pourront bénéficier d'un forfait de 52,50 € calculé sur la base d'une moyenne de 16 repas x 2,75 € (participation de la collectivité à un titre restaurant), somme à laquelle le CD a ajouté 8,50 €.





Pour nos collègues des collèges, agents de catégorie C aux salaires très modestes, c'est un petit plus, juste et non négligeable acquis.

Merci qui ? Merci la CGT.



